PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer

SERVICE EAU ET BIODIVERSITÉ
Pôle Police de l'Eau

Rennes, le 04 MARS 2025

Affaire suivie par : Julien Salandre
Tél. : 02 90 02 31 67
Courriel : julien.salandre@ille-et-vilaine.gouv.fr

Le directeur
à
Monsieur le Maire
Commune de La Selle-en-Luitré
23, Le Bourg
35133 La Selle-en-luitré

Objet. : Remplacement du tablier d'un pont communal – Courrier de fin d'instruction

Réf. : DIOTA-250206-095404-959-003 / AIOT n° 0100285450

Monsieur le Maire,

Le 6 février 2025, vous m'avez transmis par voie dématérialisée un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'eau, relatif aux travaux de remplacement du tablier d'un pont sur la commune de La Selle-en-Luitré.

Après instruction, votre dossier de déclaration a été estimé complet et régulier. Aussi, je vous informe que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier accompagné du récépissé de déclaration.

Il conviendra toutefois de signaler à mon service 8 jours au préalable, la date de commencement des travaux. Conformément à la réglementation, une copie de ce courrier et du récépissé de déclaration sont adressées à la CLE du SAGE Couesnon pour information.

Ces documents seront également mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine durant une période d'au moins six mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef du Pôle Police de l'Eau,

Johan ADAM

Copie :
CLE du SAGE Couesnon
Service départemental de l'OFB